

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Pan-Spray (Black) (4296-51)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Recouvrement
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2
	Mutagénéicité de la cellule germinale	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		

Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Susceptible de provoquer le cancer.
 Susceptible de nuire au fœtus.
 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 Provoque une irritation cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Aérosol extrêmement inflammable.
 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
 Lavez vigoureusement après manipulation.
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 Ne pas respirer les gaz. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
 En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
 En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

Stockage	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétone		67-64-1	10 - 30
Heptane		142-82-5	10 - 30
Méthane, oxybis-		115-10-6	10 - 30
Toluène		108-88-3	10 - 30
Distillats de vapocraquage (de pétrole), polymérisés avec le naphta léger de pétrole de vapocraquage		68410-16-2	5 - 10
Isobutane		75-28-5	5 - 10
Propane		74-98-6	5 - 10
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol		108-65-6	1 - 5
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné) diméthyles, sels avec le bentonite.		68953-58-2	1 - 5
2-Pentanone, 4-méthyl-		108-10-1	0.1 - 1
Noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique en poudre.
---------------------------------------	---

Méthodes d'extinction inappropriées	Eau. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Aérosol niveau 1. Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	PEL limite d'exposition autorisée	410 mg/m ³
		100 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL limite d'exposition autorisée	2400 mg/m ³
		1000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL limite d'exposition autorisée	2000 mg/m ³
		500 ppm
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	PEL limite d'exposition autorisée	3.5 mg/m ³
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m ³
		1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm
	Plafond	300 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	LECT	75 ppm	
	MPT	20 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm	
	MPT	500 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m ³	Fraction inhalable.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	LECT	300 mg/m ³
		75 ppm
	MPT	205 mg/m ³ 50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m ³ 250 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	350 mg/m ³ 85 ppm
	Plafond	1800 mg/m ³ 440 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	1900 mg/m ³ 800 ppm
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	0.1 mg/m ³
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m ³

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	LECT	1000 ppm
		560 mg/m3
	MPT	150 ppm
		375 mg/m3
		100 ppm

US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)	MPT	50 ppm
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	MPT	1880 mg/m3
		1000 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
2- Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	1 mg/l	Méthylisobutylc étone	Urine	*
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH.

Contrôles techniques appropriés Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Jet
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol.
Couleur	Noir
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.

Densité	0.81 - 0.85
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	55 - 65 psig
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	200 - 250 cP
Autres informations	
Thermodilatabilité	> 100 cm
Inflammabilité (retour de flammes)	Non

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
Matières incompatibles	Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Effets narcotiques.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.
Renseignements sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	16000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	8.2 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2080 mg/kg
	souris	1200 mg/kg
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5320 ppm, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	8532 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 mg/kg 20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures 50.1 mg/l, 8 heures 39 mg/l/4h
	souris	44000 mg/m3/4H
<i>Orale</i>		
DL50	Homme	2857 mg/kg
	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
	souris	3000 mg/kg
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné) diméthyles, sels avec le bentonite. (CAS 68953-58-2)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	12.6 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5000 mg/kg
Distillats de vapocraquage (de pétrole), polymérisés avec le naphta léger de pétrole de vapocraquage (CAS 68410-16-2)		
CL50		
Pas disponible		
DL50		
Pas disponible		
Heptane (CAS 142-82-5)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	103 mg/l, 4 heures
DL50	souris	75 mg/l, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	15000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Isobutane (CAS 75-28-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	658 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	308.5 mg/l, 4 heures
	souris	494 ppm, 15 minutes
		386 ppm, 30 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.8 mg/l, 15 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12196 mg/kg
		12125 mg/kg
		8390 mg/kg
		14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures
		<= 28800 mg/m ³ , 4 heures
		12200 ppm, 2 heures
		8000 ppm, 4 heures
		12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/l, 4 heures
		5320 ppm, 8 heures
		400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5580 mg/kg
		636 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	

Indice d'érythème	Pas disponible.
Valeur d'un œdème	Pas disponible.
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénéicité de la cellule germinale	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Mutagénéicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénéicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénéicité pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénéicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénéicité	
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Volume 65, Volume 93 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénéicité pour l'homme.
US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance	
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Cancérogène.
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancérogène.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Cancérogène.
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	Cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire au fœtus.
Tératogénéicité	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Peu probable du fait de la forme du produit.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Composants	Espèces	Résultats d'essais	
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	170 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	492 - 593 mg/l, 96 heures
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	500 mg/L, 48 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Heptane (CAS 142-82-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
Persistence et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence	
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	U161
Acétone (CAS 67-64-1)	U002
Toluène (CAS 108-88-3)	U220
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)

Classe de danger Limited Quantity - US
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger Limited Quantity - Canada

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammables

Classe de danger Limited Quantity - IATA

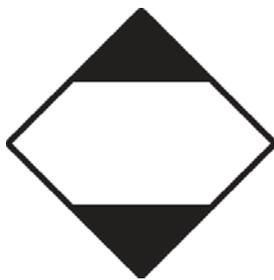
IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS

Classe de danger Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada DSL Challenge Substances: Listed substance

Isobutane (CAS 75-28-5) Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4) Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1) 1 tonnes
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6) 1 tonnes
Heptane (CAS 142-82-5) 1 tonnes
Isobutane (CAS 75-28-5) 1 tonnes
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) 1 tonnes
Propane (CAS 74-98-6) 1 tonnes
Toluène (CAS 108-88-3) 1 tonnes

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1) 1 %
Acétone (CAS 67-64-1) 1 %
Heptane (CAS 142-82-5) 1 %
Noir de carbone (CAS 1333-86-4) 1 %
Toluène (CAS 108-88-3) 1 %

Situation SIMDUT Contrôlé

L'étiquetage SIMDUT



Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	1.0 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Flammable Substance: Listed substance

Isobutane (CAS 75-28-5)	Regulated flammable substance.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Regulated flammable substance.
Propane (CAS 74-98-6)	Regulated flammable substance.

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil

Isobutane (CAS 75-28-5)	10000 livres
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	10000 livres
Propane (CAS 74-98-6)	10000 livres

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.

US CAA VOCs with Negligible Photochemical Activity: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
-----------------------	----------

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Oui
	Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Toluène	108-88-3	10 - 30

Autres règlements fédéraux

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Substance dangereuse
Polluant prioritaire
Polluant toxique

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting List: Reportable quantity (total mass into atmosphere)

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	453,6 kg (1000 lb)
---------------------------------------	--------------------

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Toluène (CAS 108-88-3)	00108-88-3 Inscrit.
------------------------	---------------------

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné) diméthyles, sels avec le bentonite. (CAS 68953-58-2)	Inscrit.
Distillats de vapocraquage (de pétrole), polymérisés avec le naphtha léger de pétrole de vapocraquage (CAS 68410-16-2)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

Statut de l'inventaire

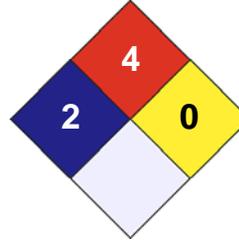
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

27-Février-2015

Date en vigueur

28-Février-2015

Date d'expiration

28-Février-2018

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).